



Formation obligatoire en bien-être animal destinée aux professionnel.les du secteur

Animaux - Elevage

Continue

Durée

60 heures

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



L'objectif de la formation est de répondre à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 24 novembre 2022 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux (élevages, pensions, établissements commerciaux et refuges) et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements.

Cette formation vise à fournir aux professionnels les connaissances et les compétences nécessaires pour respecter la législation en vigueur, garantir le bien-être des animaux, reconnaître et répondre à leurs besoins spécifiques, tout en maintenant des normes élevées d'hygiène et d'éthique professionnelle. Au travers de cette formation, vous serez amené à choisir l'option "carnivores domestiques" ou "autres espèces animales".

Cette formation est obligatoire pour tous les professionnels (sans diplôme supérieur) qui souhaite poursuivre son activité dans le secteur animaliers.

Programme

La formation porte sur les éléments suivants :

La législation relative au bien-être des animaux, dont le Code, le présent arrêté du 24 novembre 2022, la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et la législation européenne relative à la traçabilité des animaux ;

Les notions de base d'éthologie, de bien-être animal et de santé animale ;

Les notions de base sur la gestion des locaux et l'hygiène dans le cadre de l'hébergement des animaux;

Les notions de base relatives aux besoins éthologiques et physiologiques des animaux détenus dans les établissements agréés, dont l'hébergement, l'alimentation, la socialisation et l'enrichissement

La participation à la vie professionnelle

1 option à choisir :

Carnivores domestiques

autres espèces animales





La Louvière

Rue des Boulonneries, 1 7100 La Louvière

064 31 13 90

Secrétariat :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 20h30

Non disponible

mbc@ifapme.be